

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 13 décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

L'an 2024, le 13 décembre 2024 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06 décembre 2024.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud MM. Hervé Henry, Julien Ossola, Eddie Pfister.

Absent excusé : Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert.

A été nommée secrétaire : Anne Braud

35 – Décisions modificatives AC (attribution de compensation) Investissement et fonctionnement

Suite au transfert de compétence eaux pluviales à l'agglomération de Chaumont en 2020, des dépenses imprévues pour régulariser le paiement des attributions de compensation sur le budget principal sont à prévoir.

Il convient donc d'ouvrir des crédits au chapitre 204 pour l'investissement et au chapitre 011 pour le fonctionnement pour prendre les décisions modificatives suivantes :

Dépense investissement : chapitre 021 - article 2135 : - 2 049 €

Dépense investissement : chapitre 204 - article 2041511 : + 2 049 €

Dépense fonctionnement : chapitre 011 - article 615232 : - 1 102 €

Dépense fonctionnement : chapitre 014 - article 73928 : + 1 102 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter les décisions modificatives ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Verbiesles, le 13 décembre 2024
Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT